



POUR INFORMATION

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Mises à jour concernant les activités relatives à la RSE

b) Activités menées hors du Bureau

1. Le présent document, demandé par la Sous-commission sur les entreprises multinationales¹, résume les activités relatives à la RSE menées par l'OIT et les autres organisations internationales. Il actualise les informations communiquées à la sous-commission en mars 2004².

Commission des droits de l'homme des Nations Unies

2. La Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme des Nations Unies a publié en février 2005 un rapport sur la responsabilité en matière de droits de l'homme des sociétés transnationales et autres entreprises³. Ce rapport mentionne à la fois la Déclaration sur les EMN et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. La commission a demandé au Secrétaire général des Nations Unies de nommer un représentant spécial des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises. Ce représentant a entamé des consultations avec l'OIT et les organisations représentatives, notamment l'OIE et la CISL. En novembre 2005, le Haut Commissaire aux droits de l'homme a organisé une consultation sur les droits de l'homme et l'industrie extractive avec des dirigeants d'entreprises et des experts du secteur. Enfin, le groupe de travail de la Sous-commission sur les activités et les méthodes de travail des sociétés transnationales a tenu sa septième session en août 2005.

¹ Document GB.294/10, paragr. 57 e).

² Document GB.289/MNE/2.

³ Document E/CN.4/2005/91.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

3. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication de la CNUCED (ISAR) a élaboré des projets d'indicateurs relatifs à la RSE. Le document intitulé «Lignes directrices sur des indicateurs de la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels», qui énumère 17 indicateurs relatifs à différents domaines (droits de l'homme, santé et sécurité, soutien communautaire, pratiques de travail, etc.), a été examiné par l'ISAR en novembre 2005. La Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a convoqué en novembre 2005 une réunion d'experts sur les contributions positives des entreprises au développement économique et social des pays en développement d'accueil.

Pacte mondial des Nations Unies

4. En septembre 2005, le Pacte mondial des Nations Unies a annoncé la création d'une nouvelle structure de gouvernance composée de six organes: un Sommet triennal des dirigeants, un Conseil international, l'Equipe interinstitutions, des réseaux locaux, un Forum des réseaux locaux et le bureau du Pacte mondial. En octobre 2005, ce bureau a publié un nouveau document stratégique sur la gestion des réseaux locaux, selon lequel ces réseaux devraient intensifier leurs efforts pour faire participer à leurs activités les organismes affiliés à l'OIE et à la CISL. Par ailleurs, le bureau du Pacte mondial a publié un «Guide pratique des communications sur le progrès», nouvel outil visant à fournir des conseils et des informations pratiques aux entreprises pour les aider à agir en ce domaine. Les entreprises qui participent aux activités du Pacte mondial depuis deux ans devaient remettre leur contribution à ce sujet avant juillet 2005.
5. Le Pacte mondial a tenu un sommet en Chine en novembre/décembre 2005, sommet qui a abouti aux 15 points de la Déclaration de Shanghai, laquelle énonce des principes relatifs au rôle et à la responsabilité des entreprises et au rôle des gouvernements. L'OIT a participé à ce sommet mondial dans le cadre d'un groupe de réflexion sur la diversité et la non-discrimination.
6. A la demande de l'OIE, le chef du bureau du Pacte mondial, M. Georg Kell a rencontré en décembre 2005 des représentants de l'OIE, de la CISL, d'ACTRAV, d'ACT/EMP et du Bureau afin d'examiner ensemble la nouvelle structure de gestion.

Organisation de coopération et de développement économiques

7. La Table ronde annuelle de l'OCDE sur la RSE, qui a axé ses travaux en 2005 sur les pays en développement, a compris trois sessions portant respectivement sur les thèmes suivants: utilité des principes directeurs pour les entreprises; respect de ces principes directeurs dans les pays non adhérents; possibilités d'optimiser leurs effets positifs pour favoriser le développement. Par ailleurs, la table ronde a examiné deux rapports, dont l'un, qui porte sur les influences multilatérales s'exerçant sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, mentionne les conventions et recommandations de l'OIT, ainsi que la Déclaration sur les EMN⁴.

⁴ Voir: http://www.oecd.org/document/58/0,2340,fr_2649_33765_34855674_1_1_1_1,00.html.

8. Le Comité de l'investissement de l'OCDE a entrepris des activités relatives à un cadre de politiques pour l'investissement, en vue d'élaborer une liste de questions non contraignante soumise à tous les gouvernements qui ont entrepris une réforme intérieure ou participent à un dialogue stratégique régional ou international destiné à créer un environnement propre à attirer l'investissement intérieur et étranger et à accroître les effets positifs de l'investissement sur la société. Ce cadre de politiques a été élaboré par un groupe de travail composé de gouvernements membres et non membres de l'OCDE, ainsi que de représentants de la société civile et d'autres organisations internationales, dont l'OIT.

Commission européenne

9. Le forum multipartite européen sur la RSE a présenté ses conclusions et recommandations à la Commission européenne en juin 2004. Ce forum était composé de représentants des groupes d'employeurs, des organisations de travailleurs, des réseaux d'entreprises, des gouvernements et de la société civile, ainsi que de l'OIT, de l'OCDE, du Pacte mondial et des autres organisations ayant le statut d'observateur. Les observations du forum portent sur les trois points suivants: sensibilisation à la RSE et amélioration des connaissances relatives à celle-ci; développement des capacités et compétences nécessaires à une généralisation de la RSE; mise en place d'un cadre favorable à la RSE. Par ailleurs, la Commission européenne a lancé récemment une campagne sur la RSE à l'intention des PME, campagne qui comprend la mise à la disposition des entrepreneurs responsables d'une «boîte à outils», et a apporté son soutien aux recherches menées conjointement avec l'OIT sur les audits sociaux menés en Bulgarie, en Roumanie et en Turquie.

Organisation internationale de normalisation

10. L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a entrepris l'élaboration d'un document d'orientation international sur la responsabilité sociale appelé ISO 26000. Cette norme vise à élaborer un instrument propre à accroître la sensibilisation aux questions de responsabilité sociale et à faire mieux respecter les principes énoncés en ce domaine. Elle devrait normalement être publiée au début de 2008 et consistera uniquement en un ensemble de principes directeurs, sans faire intervenir d'homologation par un tiers. L'ISO a signé un mémorandum d'accord avec l'OIT dans lequel elle reconnaît celle-ci comme l'organe compétent pour adopter des normes internationales du travail et en assurer le contrôle et considère la Déclaration sur les EMN comme un instrument international relatif à la RSE.
11. En septembre 2005, le groupe de travail de l'ISO s'est réuni à Bangkok et a élaboré des documents d'orientation sur les questions suivantes: critères de sélection retenus pour la direction du groupe d'études; procédure opérationnelle de sélection des suppléants et remplaçants du groupe consultatif nommé auprès de la présidence; définition des catégories de parties prenantes; caractéristiques techniques de la norme ISO 26000. Les responsables du groupe d'études ont été sélectionnés en novembre 2005, sur la base des propositions reçues. La rédaction, qui commencera au début de 2006, se fondera sur les orientations énoncées dans les caractéristiques techniques. Le groupe d'études se réunira de nouveau à Lisbonne en juin 2006.

Groupe de la Banque mondiale et Société financière internationale (SFI)

12. Le Groupe de la Banque mondiale a créé un service dit Pratique de la responsabilité sociale de l'entreprise, qui conseille les gouvernements des pays en développement sur les instruments et mécanismes publics auxquels ils peuvent faire appel en ce domaine. Ils fournissent des diagnostics propres à chaque pays pour aider les gouvernements à collaborer plus efficacement avec le monde de l'entreprise. Les projets en cours sont implantés dans divers pays – Angola, Cambodge, El Salvador, Philippines, Fédération de Russie et Viet Nam – et portent sur une large gamme de questions: transparence, qualité de la gouvernance, développement des compétences, création d'emplois et normes du travail. Par ailleurs, le Groupe de la Banque mondiale a organisé récemment un atelier sur le thème «Alternatives to Public Sector Inspections: Public-Private Partnerships and CSR» (Solutions de remplacement aux inspections du secteur public: partenariats public-privé et RSE) avec la Société financière internationale, à l'occasion duquel il a abordé des questions comme l'audit social et les initiatives relatives au contrôle du lieu de travail. Il a été largement admis que les gouvernements devraient jouer un rôle réglementaire actif dans toute formule d'inspection fondée sur un partenariat public-privé. S'agissant des questions de travail, il a été jugé par ailleurs essentiel que non seulement les gouvernements, mais aussi les organisations d'employeurs et de travailleurs, interviennent.
13. Avec plus de 30 grandes institutions financières, la SFI a élaboré les Principes de l'Equateur⁵, qui constituent un ensemble de principes directeurs sectoriels librement consentis portant sur la gestion des questions environnementales et sociales dans le financement des projets. Ces principes, adoptés en juin 2003, se fondent sur les normes de la SFI et de la Banque mondiale et proposent un cadre d'évaluation des risques sociaux et environnementaux. Les projets sont étudiés sur la base de critères relatifs à la sécurité et à la santé au travail, au travail des enfants et au travail forcé, ainsi que de principes directeurs sectoriels dans le cadre d'une évaluation des résultats sociaux et environnementaux menés par des institutions de prêt durant la vie de chaque projet. En septembre 2005, la SFI a également publié un ensemble de normes de performance sur la viabilité sociale et environnementale. Ces normes couvrent les conditions de travail et visent à aider la SFI et ses clients à gérer et à améliorer leur performance en matière sociale et environnementale.

Genève, le 20 janvier 2006.

Document soumis pour information.

⁵ Voir: <http://www.equator-principles.com/>.